



## DL CSE OLLIOULES

09/09/2025

Monsieur Le Président, Madame la DRH, Monsieur le Responsable des relations sociales, Mesdames et Messieurs les élus du CSE,

La CFE-CGC est consciente que les congés payés sont précieux pour les personnels mais aussi pour leurs proches, nous tenons donc à remercier et féliciter l'ensemble des personnels ayant accepté de travailler sur la période de fermeture du site.

Qu'il s'agisse d'interventions déjà programmées ou de sollicitations de dernière minute, en répondant présents, les personnels réaffirment leur engagement pour la réussite de l'entreprise, leur réactivité et leur sens des responsabilités. Ce geste illustre une fois de plus la force de notre collectif et l'implication de chacune et chacun au quotidien comme dans des situations exceptionnelles.

La CFE-CGC vous demande ainsi de préciser, avec la même réactivité et le même engagement dont les collaboratrices et collaborateurs ont fait preuve :

- le volume des personnels réquisitionnés,
- les modalités de déclaration de ces interventions, (ex : qui doit le déclarer, le manager ou les personnels).

Ainsi que les indemnités, financières ou en jours de repos, selon les différents cas de figure et pour nos différentes populations :

- Sur une sollicitation de disponibilité pour intervenir par téléphone, sur site ou en télétravail
- Avec ou sans intervention
- Avec ou sans déplacement sur site
- Avec ou sans annulation de congés (ex : une location ou une activité de vacances annulée)
- En semaine ou le WE (samedi/dimanche)
- le remboursement des repas et des frais kilométriques

Merci de préciser aussi le positionnement des journées pendant lesquelles les personnels étaient à la disposition de l'employeur et les impacts éventuels sur leur report de congés.

Nous souhaitons donc que ces éléments soient présentés rapidement et par écrit afin que l'engagement des collaboratrices et collaborateurs soit reconnu et maintenu.

Merci de votre attention.